

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DU / Economie de Proximité

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-42

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DE RESULTAT 2015

L'exécution du Budget 2015 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître un excédent cumulé de 796 690,48 € en Section d'Exploitation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante - le Conseil Municipal en l'occurrence - doit maintenant se prononcer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation 796 690,48 €.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement de ses actions, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation de cet excédent à hauteur de :

541 412,26 € en Section d'Exploitation
et 255 278,22 € en Section d'Investissement.

Je vous demande donc d'approuver l'affectation de résultat 2015 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:17

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-42OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DE RESULTAT 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FIDJI Jean-Claude, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de la Régie Marchés et Droits de Place de 796 690,48 € à hauteur de :

**541 412,26 € en Section d'Exploitation
et 255 278,22 € en Section d'Investissement,**

sommes qui seront reprises au Budget Supplémentaire 2016 dans le compte 002 en recettes d'Exploitation et dans le compte 001 en recettes d'Investissement.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:17